

BULLETIN D'INSCRIPTION

OFFREZ-VOUS UN DIGITAL TRANSFORMER !

L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CP

COMMUNE

N° SIRET

CONTACT

EMAIL

TELEPHONE

L'ALTERNANT

NOM

PRENOM

DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT

TYPE DE CONTRAT

Apprentissage

Professionalisation

L'OPÉRATION

En cochant cette case, j'accepte de participer au tirage au sort dans le cadre de l'opération "Offrez-vous un Digital Transformer"

*Pour participer, merci d'envoyer ce formulaire dûment complété à
link@thenuumfactory.fr avant le 25 septembre 2020*

REGLEMENT D'ADHESION A L'OPERATION "OFFREZ-VOUS UN DIGITAL TRANSFORMER"

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR ET DURÉE DE L'OPÉRATION

La société The Nuum Factory au capital de 5.000€, dont le siège social est situé 60 avenue Jean Mermoz à Lyon 8e, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 85118370700013 (ci-après l'« Organisateur » ou la « Société Organisatrice ») souhaite organiser une OPÉRATION appelée « Offrez-vous un Digital Transformer » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.
L'OPÉRATION se déroulera à compter du 1er juin 2020 à 14h00 jusqu'au 25 septembre 2020 à minuit (date et heure française de connexion faisant foi).

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OPÉRATION

2.1. L'OPÉRATION est gratuite et ouverte à toutes les entreprises partenaires de The Nuum Factory en 2020/2021 qui accueilleront au moins un apprenant de The Nuum Factory en apprentissage ou en contrat de professionnalisation à la rentrée 2020 (ci-après l'« Entreprise participante ») et qui se verra adresser la communication relative à la présente OPÉRATION.
2.2. La participation à l'OPÉRATION implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »).
2.3. L'OPÉRATION est limitée à une seule participation par entreprise partenaire de The Nuum Factory en 2020/2021. La participation à l'OPÉRATION est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'une seule dotation pour l'entreprise gagnante.
2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation de l'Entreprise participante.

ARTICLE 3 - DATES DE L'OPÉRATION

- Date de début de l'OPÉRATION : 1er juin 2020
- Date de fin de l'OPÉRATION : 25 septembre 2020
- Date du tirage au sort : 2 octobre 2020
- Date de désignation du gagnant de l'OPÉRATION : 2 octobre 2020

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Cette OPÉRATION se déroule exclusivement par email, aux dates indiquées dans les articles 1 et 3.
4.1 Conditions de dépôt de la demande de participation à l'opération :
Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, l'Entreprise participante devra respecter les étapes suivantes :
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un apprenant de la promotion 2020/2021 The Nuum Factory au plus tard le 18 septembre 2020
- Envoi du formulaire de participation dûment complété avant le 25 septembre 2020 à l'adresse : link@thenuumfactory.fr
4.2 Modalités de tirage au sort
Le gagnant de la présente OPÉRATION sera désigné à l'issue d'un tirage au sort tel que décrit à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION DU GAGNANT

L'Organisateur désignera par tirage au sort le gagnant, parmi l'ensemble des Entreprises participantes éligibles.
Ledit tirage au sort sera effectué quelques jours avant le début du cycle de formation 2020/2021 prévu le 5 octobre 2020 et désignera l'Entreprise participante tirée au sort qui se verra attribuer la dotation détaillée à l'article ci-après.

ARTICLE 6 - DOTATION

La dotation du tirage au sort est la suivante : financement de la somme de X euros.

ARTICLE 7 - REMISE ET MODALITÉS D'UTILISATION DE LA DOTATION

L'Organisateur de l'OPÉRATION procédera au règlement de la dotation telle que définie à l'article 6 dans les 30 jours suivant le tirage au sort.
Cette dotation devra être utilisée exclusivement aux fins de financement d'une partie du salaire d'un alternant de la promotion 2020/2021 The Nuum Factory.

ARTICLE 8 - UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES L'ENTREPRISE PARTICIPANTES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'OPERATION sont traitées par la Société Organisatrice conformément à loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel dit « RGPD » 2016/679 entré en application le 25 mai 2018. Le traitement de ces informations permet de gérer les inscriptions des personnes s'inscrivant à l'OPERATION, et notamment de leur envoyer à l'adresse électronique qu'elles fournissent, un courrier électronique confirmant la prise en compte de leur inscription.
Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, il est précisé que :

- Le responsable du traitement est la Société Organisatrice dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.
- Le destinataire est la Société Organisatrice.
- Ces données seront conservées pendant une durée raisonnable.
- La personne dont les données personnelles sont traitées bénéficie :

- D'un droit d'accès, de limitation, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles qu'il peut mettre en œuvre par courriel ou courrier postal aux adresses mentionnées en préambule ;
- Du droit de s'opposer au traitement et le cas échéant du droit à la portabilité de ses données ;
- Du droit de retirer son consentement au traitement de ses données personnelles et ceci à tout moment par courriel ou courrier, étant précisé que ce retrait emportera le cas échéant cessation de son adhésion au Programme ;
- Du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (site de la CNIL: www.cnil.fr).

Les informations personnelles des Entreprises participantes sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi de l'OPÉRATION et sont indispensables pour participer à celle-ci ; elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les Entreprises participant à l'OPÉRATION autorisent par avance, du seul fait de leur participation, l'Organisateur à communiquer librement sur le résultat de l'OPERATION quel qu'en soit le support, en utilisant notamment les informations communiquées dans le cadre de la présente OPÉRATION.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler l'OPÉRATION sans que sa responsabilité ne soit engagée.
Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant au présent Règlement qui sera mis en ligne sur le site www.thenuumfactory.fr et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.
L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement de l'OPÉRATION notamment dû à des actes de malveillances externes.
L'Organisateur pourra annuler tout ou partie de l'OPÉRATION s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'OPÉRATION.

ARTICLE 10 - ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est adressé à toute entreprise partenaire éligible en vue de son éventuelle participation à l'OPERATION.

Il est disponible en ligne sur le site Web de The Nuum Factory (www.thenuumfactory.fr) à tout moment ou encore, envoyé gratuitement par l'Organisateur sur simple demande écrite émanant de toutes Entreprises participantes en écrivant à l'adresse postale la Société Organisatrice, à savoir : The Nuum Factory, 60 avenue Jean Mermoz, 69008 Lyon.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement est soumis à la loi française et sera de la compétence exclusive des tribunaux français.